



PROTOCOLE SANG SANS PROTOCOLE

Comment peut-on laisser des collègues dans la crainte d'une contamination sanguine ?
Comment peut-on les abandonner face au questionnement sur de possibles conséquences ou sur les mesures à prendre ?
Quid du choc psychologique face à l'abondance de sang ?

La réponse est simple : un **manquement total** de notre encadrement

Petit rappel des faits : suite à une altercation en cellule, les agents se rendent à cette dernière et constatent qu'un détenu énervé et particulièrement virulent, a cassé sa fenêtre dans un accès de rage et se retrouve avec une plaie importante au niveau du bras. Lorsqu'on lui propose d'aller à l'infirmerie, le détenu, toujours aussi virulent, décide de s'en prendre à un agent. Au cours de l'intervention pour le maîtriser, 5 personnels finissent les bras et les mains couverts de sang, et même pour certains avec des vêtements littéralement imbibés !

Prise en charge médicale du détenu suite à l'incident = **OUI**

Orientation des surveillants vers l'US = **NON**

Prise en charge des agents par l'encadrement = **NON**

Débriefing ... **aux oubliettes !**

Scandaleux, c'est même un agent qui est intervenu pour maîtriser le forcené qui prend attache avec l'US pour exprimer ses craintes et ses interrogations face à cette exposition et aux potentiels risques de contamination. L'infirmière lui déclare alors qu'il doit appeler le médecin lui-même !

Vous êtes « matin nuit » ? Qu'importe, renseignez-vous sur internet et reposez-vous bien avant de revenir à l'établissement pour effectuer votre service !

Qui plus est, aucun membre de la hiérarchie n'était présent à leur arrivée pour le service de nuit afin de les conseiller sur la marche à suivre ou de leur fournir les documents indispensables à une demande de dépistage ! Ce sont donc les agents eux-mêmes qui ont dû demander les documents afin de se rendre à l'hôpital pour se faire dépister ! Quel mépris pour **nos collègues qui eux ont su être professionnels** lors de l'intervention et le soir en assurant leur service coûte que coûte !

Mieux encore : à ce jour la Direction n'a toujours pas pris de nouvelle des agents, qui n'ont même pas reçu le moindre mail de la part de la psychologue non plus !

Il existe pourtant une circulaire de la DGAP relative à la conduite à tenir à l'égard des agents en cas d'exposition au sang.

FO Justice demande une sensibilisation accrue de l'encadrement face aux mesures à prendre devant ce genre d'incident et un RETEX sur cet évènement.

FO Justice propose : une formation de l'encadrement en collaboration avec le personnel médical afin de prédéterminer les différents niveaux de risque et de ce fait, les actions à entreprendre suivant les situations.

FO Justice exige une meilleure considération des agents de la part de notre Direction !

FO Justice MA Le Mans

Le : 17 avril 2026

